

**RAPPORT D'ACTIVITE 2008
DES SERVICES DE L'ETAT**

Juin 2009

Préambule

* * *

Ce document est une synthèse du rapport d'activités de l'ensemble des services de l'Etat dans le département pour l'année 2008. Le plan adopté prend en compte d'une part les priorités que le Gouvernement s'est fixées et d'autre part, les éléments et les faits marquants, notamment ceux liés à la crise économique et financière depuis l'automne 2008, qui ont rythmé la vie administrative du département au cours de cette année.

C'est ainsi que cette synthèse se compose en six volets :

- ⇒ **la sécurité**
- ⇒ **la cohésion sociale**
- ⇒ **l'aménagement du territoire**
- ⇒ **les relations avec les collectivités locales**
- ⇒ **les libertés publiques et l'environnement**
- ⇒ **la modernisation de l'Etat**

Ce document ne traduit pas la diversité de l'ensemble des actions menées par les services de l'Etat dans le département ; celles-ci figurant dans un document auquel vous pouvez utilement vous référer. Il illustre toutefois les données et les enjeux qui ont marqué l'activité de l'Etat au regard des problèmes spécifiques rencontrés dans le Territoire de Belfort.

Comme on peut le constater, l'année 2008 a été marquée à nouveau par une mobilisation constante et significative des crédits d'intervention de l'Etat.

Cet effort s'inscrit également dans la durée avec la mobilisation progressive des moyens financiers importants en faveur du département contenus dans le Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et le programme opérationnel FEDER.

Au delà de l'évocation des moyens d'interventions de l'Etat, l'Etat se réorganise et se modernise. La fin de l'année 2008 a vu notamment le démarrage des travaux de réflexion liés à la RGPP. L'amélioration de l'accueil, avec notamment la poursuite de la certification Qualipref, la création de guichets uniques sont autant de mesures qui vont en ce sens. L'utilisation des nouvelles technologies, notamment d'Internet, est un élément de progression qui doit faciliter les relations entre les services de l'Etat et le public.

1. LA SECURITE

Chaque année, ainsi que le prévoit la loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales définit, sur la base des orientations retenues en Conseil de Sécurité Intérieure, les priorités opérationnelles de la sécurité intérieure.

Ces priorités sont déclinées au plan local par les préfets, dans le cadre de la conférence départementale de sécurité. A ce titre, depuis 2003, des objectifs annuels de baisse de la délinquance et d'activité des services sont assignés aux forces de sécurité intérieure du département.

1.1. LA SECURITE PUBLIQUE

1.1.1) La délinquance générale

Avec 6734 faits constatés en 2008 contre 6528 en 2007, la délinquance enregistrée, dans le Territoire de Belfort, une légère augmentation de 3,16% (206 faits de plus). Cependant, compte tenu du recul important de la délinquance obtenu les années précédentes, la baisse depuis 2002 reste plus forte dans le département qu'au plan national (-14,55% dans le département contre -13,5% au plan national). Ainsi en 2008, la délinquance générale s'établit à un niveau comparable à celui de 1997 (6875 faits constatés).

L'augmentation de la délinquance en 2008 est observée dans les mêmes proportions par la Police Nationale (+3,05%, soit 154 faits de plus) et par la Gendarmerie Nationale (+3,53%, soit 52 faits de plus).

1.1.2) Les différentes formes de délinquance

La délinquance de proximité (ou délinquance de voie publique) - celle qui touche le plus nos concitoyens - diminue fortement (-9,13%), ce qui est le fruit d'une présence dynamique des services de sécurité intérieure sur le terrain. Par rapport à 2007, cela représente 243 victimes épargnées. Observée depuis 2002, la baisse de la délinquance de proximité atteint 36,23% (contre -34,1% au plan national).

Dans le détail, les délits de proximité diminuent de la manière suivante entre 2007 et 2008 :

- ⇒ vols à la roulotte et vols d'accessoires : -21,41%, soit 170 délits de moins qu'en 2007 ;
- ⇒ cambriolages : -8,67%, soit 50 cambriolages en moins ;
- ⇒ vols à la tire : -18,75%, soit 21 délits en moins ;
- ⇒ vols avec violence : -6,21%, soit 9 vols en moins.

La délinquance des mineurs connaît également une baisse significative, puisqu'elle recule de 15,89% (540 mineurs mis en cause^(*) en 2008 contre 642 en 2007). Toutefois, la part des mineurs dans le total des mis en cause reste supérieure dans le département (20,96%) à la moyenne nationale (17,73%).

L'augmentation s'explique d'abord par la forte progression des escroqueries et infractions économiques et financières (+49,73%). Cette catégorie d'infractions représente, en effet, à elle seule 274 faits supplémentaires, en 2008. Il s'agit essentiellement de falsifications et usages de moyens de paiement (chèques volés et cartes de crédits) et d'infractions générées par le commerce électronique. Au plan national, la tendance pour ce type d'infractions est également à la hausse (+10,31%). Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a donc mis en place un large plan de prévention lancé le 6 janvier 2009.

Les violences aux personnes sont également en hausse (+10,96%, soit 95 faits supplémentaires). Comme au plan national, ce sont les violences non crapuleuses – essentiellement intrafamiliales – qui progressent dans le département (+11,34%, soit 56 faits supplémentaires), tandis que les violences crapuleuses restent stables (-0,64%, soit un fait de moins). Les violences sexuelles augmentent dans des proportions très préoccupantes (+82,76%, soit 48 faits de plus) et le Territoire de Belfort a, en 2008, le taux de violences sexuelles pour 1000 habitants le plus élevé au plan national (taux du Territoire de Belfort : 0,76 / 1000 habitants – taux national : 0,4 / 1000 habitants).

D'une manière générale, les formes de délinquance qui augmentent dans le département sont difficiles à traiter et nécessitent un travail partenarial associant notamment le Conseil Général.

1.1.3) L'activité des services de police et de gendarmerie

Dans le Territoire de Belfort, la plupart des indicateurs d'activité des services sont en progression, en 2008.

Ainsi, les infractions révélées grâce à l'action d'initiative des services de police et de gendarmerie et non par une plainte des victimes progressent de 22,53% (soit 137 infractions de plus). Il s'agit d'une progression très supérieure à celle observée au plan national (+8,6%). Ces infractions s'intègrent dans le total de la délinquance générale. Leur augmentation explique donc, pour partie, la hausse de la délinquance de 3,16% dans le département, en 2008.

Sont notamment en progression les infractions suivantes :

- ⇒ infractions à la législation sur les stupéfiants : +19,78%, soit 55 infractions de plus ;
- ⇒ délits à la police des étrangers : +32,17%, soit 37 infractions de plus ;
- ⇒ port ou détention d'armes prohibées : +25,61%, soit 21 infractions de plus ;
- ⇒ faux documents : +54,55%, soit 12 infractions de plus.

Les faits élucidés augmentent de 2,97%, ce qui représente 85 faits élucidés de plus qu'en 2007. Le taux d'élucidation s'établit à 43,8%, soit plus de 6 points au-dessus du taux national de 37,6%.

Les personnes mises en cause (personne à l'encontre de laquelle sont réunis des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant sa participation à la commission d'une infraction) sont en hausse de 3,12% (soit 78 mis en cause de plus).

En revanche, les gardes à vue diminuent de 17,25% (soit 181 gardes à vue de moins qu'en 2007).

1.1.4) La prévention de la délinquance

Dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance, le Territoire de Belfort s'est vu doté en 2008 d'une dotation de 193 315 euros qui a permis notamment de financer des actions relatives :

- au développement de la vidéo-protection,
- des actions de prévention des violences aux personnes en particulier dans plusieurs établissements scolaires, autour du thème « respect de soi, respect des autres,
- de formation de travailleurs sociaux, gendarmes et policiers sur le thème des violences intrafamiliales,
- d'une sensibilisation des maires du nord et du sud Territoire sur les violences conjugales,
- d'un poste d'animateur de prévention pour les associations ALTAU / ANPAA

Pour lutter contre les escroqueries, la Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales a lancé, en début d'année, une vaste campagne d'information, avec la diffusion, en 3 millions d'exemplaires, d'une plaquette comportant des conseils de prudence pour se protéger de ce type d'infractions. Cette campagne a, bien entendu, été relayée au plan local, puisque cette plaquette est téléchargeable sur le site internet de la Préfecture du Territoire de Belfort.

Au plan local, la recrudescence des cambriolages observée sur le nord du département au dernier trimestre 2008 a motivé l'élaboration par la gendarmerie d'une plaquette d'information financée par la préfecture comportant quelques règles simples de précaution à mettre en œuvre pour éviter les cambriolages. Cette plaquette est distribuée depuis la fin du mois de février aux habitants du secteur concerné.

D'une manière générale, l'engagement de l'Etat dans la politique de prévention de la délinquance est particulièrement important. Il apporte, en effet, son soutien financier à un grand nombre d'actions de prévention menées par les collectivités territoriales et les associations, grâce notamment aux crédits de l'ACSé.

Ainsi, les crédits de l'ACSé en faveur des zones urbaines sensibles du contrat urbain de cohésion sociale contribuent largement, à travers le financement d'actions locales d'éducation, de prévention ou de citoyenneté, à améliorer la sécurité. A titre d'exemple, ces crédits ont permis en 2008 de financer des actions en faveur du lien social et de la citoyenneté, à hauteur de 258 000 € dont une partie consacrée au soutien à la parentalité.

Pour l'année 2009, au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, le Territoire de Belfort va bénéficier d'une première enveloppe de crédits d'un

montant de 146 452 € qui devrait être abondée prochainement à hauteur de l'enveloppe de 2008.

Comme en 2007 et en 2008, le développement de la vidéoprotection constituera une priorité d'intervention de ce fonds. D'ores et déjà, la mise en place fin décembre 2007 d'un système de vidéoprotection sur la zone piétonne de Belfort s'est traduite par une baisse de plus de 9% de la délinquance de proximité sur le centre ville en 2008. Ce fonds permettra également de soutenir des actions partenariales qui s'inscrivent dans le cadre des orientations retenues par le plan départemental de prévention de la délinquance. Parmi ces orientations figurent notamment la lutte contre les violences intrafamiliales et la délinquance des mineurs.

Au delà de son engagement financier, l'Etat met en place des actions innovantes. C'est le cas notamment de la création des médiateurs de réussite scolaire dans les établissements du second degré. Chargés de participer à la prévention de l'absentéisme et au renforcement des liens des parents avec l'école, ces médiateurs dont le recrutement va débiter prochainement seront dans un premier temps au nombre de 8 dans le Territoire de Belfort.

De même la mise en place d'un travailleur social au commissariat en partenariat avec le Conseil Général depuis le début 2009 devrait permettre une meilleure prise en charge des victimes, notamment de violences intrafamiliales. Une évaluation des six premiers mois de fonctionnement du dispositif sera d'ailleurs prochainement réalisée qui devrait conduire à passer d'un mi-temps à un temps plein.

Enfin, la mise en place d'un groupe de travail relatif à la prévention des violences intrafamiliales devrait aboutir dans les prochains mois à la signature d'un protocole avec la Justice, la Police, la Gendarmerie, le Conseil général, le Service des urgences du Centre hospitalier et les associations d'aide aux victimes. Il est destiné à permettre de prévenir autant que possible la survenance ou la réitération des faits de violence mais aussi d'améliorer significativement la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales.

1.2 LA SECURITE ROUTIERE

En 2008, les statistiques de la sécurité routière ont enregistré une amélioration sensible concernant le nombre de tués sur les routes, plus mesurée quant au nombre d'accidents corporels et de blessés.

Ainsi, en 2008, le Territoire de Belfort a enregistré 247 accidents corporels (251 en 2007) et 312 blessés (307 en 2007).

Avec 5 tués sur les routes du département en 2008, le Territoire de Belfort a enregistré son plus bas niveau depuis 15 ans et connaît pour la 3^{ème} année consécutive un résultat très inférieur à la moyenne de 12 tués calculée sur la période 1993-2007.

Au cours de l'année 2008, les services de police et de gendarmerie ont maintenu leurs efforts en matière de lutte contre l'insécurité routière. Ils ont réalisé 44 390 dépistages d'alcoolémie et relevé 2 944 excès de vitesse, hors contrôle sanction automatisé.

447 conducteurs ont fait l'objet d'une mesure de suspension du permis de conduire pour alcoolémie ou excès de vitesse de plus de 40 km/h. Par ailleurs, 174 conducteurs ont vu leur permis de conduire invalidé en raison d'un solde de point nul.

En 2008, ce sont plus de 50 conducteurs qui, chaque mois, sont venus déposer leur permis de conduire à la préfecture.

Enfin, au cours de l'année 2008, dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), 73 910 € ont été consacrés à des opérations de prévention parmi lesquelles on peut citer :

⇒ ***le Festival International de Musique Universitaire*** à l'occasion duquel deux stands de prévention sur les dangers de la conduite sous les effets de l'alcool ont été déployés, le premier à l'attention des jeunes avait pour thème « SAM : celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas », le second sur le thème « Soufflez vous saurez » faisait la promotion de l'éthylotest. Ce sont 5 000 festivaliers qui se sont arrêtés sur notre stand.

⇒ ***les Eurockéennes*** : Un stand à l'effigie de SAM installé dans l'enceinte du festival et tenu chaque jour de l'ouverture jusqu'à 21 heures, a assuré la promotion auprès des jeunes du principe du conducteur désigné et permis de délivrer une information sur les effets de l'alcool sur la conduite (Simalc et lunettes à alcool). Ce stand était intégré au pôle prévention soutenu par le Conseil Général. Ce sont près de 12 000 personnes qui se sont arrêtées à ce stand. Un second stand sous le slogan « Soufflez vous saurez », installé à l'entrée du parking du festival, sur l'aérodrome de Chauvigny, a invité, chaque nuit, après les concerts, l'ensemble des conducteurs à s'auto contrôler avec un éthylotest dès lors qu'il a consommé de l'alcool avant de reprendre le volant. 1 900 personnes se sont présentées spontanément pour évaluer leur alcoolémie. Les 230 personnes dont le taux d'alcoolémie constaté était supérieur au seuil légal ont été prestement invitées à différer la reprise de leur véhicule ou à passer les clefs à leur entourage. Cette initiative mise en oeuvre de nuit pour la première fois sur ce festival a été accueillie favorablement par ce public.

⇒ ***le sens de la fête*** : Afin de sensibiliser les jeunes engagés aux dangers que peuvent représenter certains comportements à risque, une journée de prévention a été organisée le 14 octobre 2008 au 35^e Régiment d'infanterie, Caserne Maud'huy à Belfort. 140 soldats ont découvert différents ateliers organisés selon le déroulement d'une « soirée festive » se terminant mal.

1.3 L'ORDRE PUBLIC

En 2008, 28 manifestations importantes (plus de 80 manifestants) ont été organisées à Belfort, soit un nombre bien supérieur à celui de 2007 (12 manifestations).

Au total, le nombre de participants à ces manifestations s'est élevé à 8850, ce qui représente une participation très supérieure à celle observée au cours de l'année 2007 (3280 personnes).

1.4 LES ELECTIONS

En 2008, le bureau du cabinet a organisé la centralisation des résultats communiqués par les mairies du département et leur transmission en soirée au ministère de l'intérieur :

- pour les élections municipale et cantonale des 9 et 16 mars,
- pour les élections sénatoriales du 21 septembre.

Cette centralisation des résultats a nécessité un important travail de préparation, notamment au niveau informatique (saisie des données de référence et des candidatures, répétitions de saisie des résultats...).

1.5 LA SECURITE CIVILE

Rattaché au cabinet du préfet, le service interministériel de défense et de protection civiles est chargé de la gestion des risques et des crises, ainsi que de la préparation de toutes mesures de sauvegarde destinées à venir en aide aux populations.

Les principales missions ou actions menées en 2008 sous sa responsabilité ont été les suivantes :

1.5.1 – Les exercices de sécurité civile

Trois exercices de sécurité civile se sont déroulés au cours de l'année 2008 :

- le 6 juin, en gare de Belfort, un exercice TMD (transport de matière dangereuse), a permis de tester l'organisation des secours et l'alerte de la population en cas de fuite sur un wagon transportant des produit toxiques.

- le 16 octobre, un exercice de distribution de comprimés d'iode s'est déroulé à Etueffont et dans les établissements scolaires du canton de Rougemont-le-Château. Il a permis d'évaluer la doctrine de distribution mise en place dans le département en cas d'accident nucléaire.

- le 6 novembre, un exercice SATER (recherche d'aéronef) a mobilisé les services concernés dans la recherche d'un avion de tourisme porté disparu au pied du massif des Vosges.

1.5.2 – L'élaboration du plan ORSEC départemental

Le Plan ORSEC départemental se compose de dispositions générales et de dispositions spécifiques. Elles constituent l'ossature mais aussi la boîte à outils sur laquelle la préfecture et les services concernés doivent s'appuyer à l'occasion de la survenance d'une crise.

Les dispositions générales du plan ORSEC départemental ont été approuvées par arrêté préfectoral en date du 9 février 2009.

Le socle des dispositions générales comporte donc des missions relatives :

- à l'organisation de la chaîne de commandement
- à la communication, à l'alerte et à l'information des populations (cellule d'information du public, dispositif de communication de crise)
- à la veille et à l'activation en toutes circonstances des acteurs du dispositif (organisation de la permanence de la préfecture et des services départementaux)

Les dispositions générales comportent également les mesures propres au secours à de nombreuses victimes (NOVI, ex plan rouge), à l'évacuation des populations, à l'hébergement et au ravitaillement des populations ainsi qu'à la continuité de l'approvisionnement en eau potable, électricité, hydrocarbures.

Les dispositions spécifiques relatives aux inondations, aux épizooties et à la pandémie grippale sont en cours d'élaboration.

1.5.3 – Les grands rassemblements

Trois grands rassemblements ont fait l'objet d'un suivi particulier en terme de sécurité :

- le FIMU (festival international de musiques universitaires) a accueilli 80 000 personnes à Belfort
- le festival des Eurockéennes a rassemblé 90 000 personnes sur la presqu'île du Malsaucy
- la manifestation du Grand Soir le 31 décembre à Belfort a attiré près de 10 000 visiteurs

1.6 LA SECURITE ALIMENTAIRE : extension de la fièvre catarrhale ovine

Apparition de nouveaux sérotypes 1 et 8 en France en 2006 et 2007 puis extension rapide sur tout le territoire national en 2008

- le sérotype 8 arrivé au Bénélux, probablement suite à l'introduction d'un animal contaminé non identifié, s'est répandu en 2006 dans 16 départements proches de la frontière nord puis en 2007 et 2008 vers le sud pour gagner l'ensemble du territoire métropolitain. En 2008, on dénombrait en France 23000 foyers contaminés par le sérotype 8 dont **27 dans le Territoire de Belfort**. En effet 11 cheptels de bovins et 16 foyers d'ovins ont été contaminés. Hormis les pertes de production pour les animaux contaminés et les frais de soins engendrés, ce fléau sanitaire a entraîné la mortalité de 13 ovins et 14 bovins.

- le sérotype 1 arrivé d'Espagne fin 2007 progresse vers le nord de la France. 3500 élevages principalement du sud Ouest sont contaminés en 2008. Pas de contamination à ce jour dans le 90. Néanmoins le danger est très proche.

En 2008 :

En 2008, la vaccination contre le sérotype 8 est facultative et débute dans le Territoire de Belfort au début du mois de juin. Les doses mis à disposition ont quasiment toutes été utilisées; environ 50% des bovins du département ont pu être vaccinés, ce qui prouve **une forte mobilisation des éleveurs pour enrayer la contagion.**

Les visites de suspicion réalisées par les vétérinaires sanitaires ainsi que les analyses pour confirmation sont prises en charge par l'Etat : 5000€ pour le Territoire de Belfort.

Les mortalités et euthanasies des animaux dans les cheptels contaminés sont également indemnisés : 7000 euros pour le Territoire de Belfort

Le vaccin était pris en charge entièrement ainsi qu'une aide à hauteur de 50% de l'acte vaccinal.

La prise en charge des visites et des mortalités est directement gérée par la DDSV. Par contre celle pour les vaccin est gérée par France-Agrimer (anciennement l'ONIEP) et est directement versée aux vétérinaires. Les versements des aides publiques 2008 aux vétérinaires ont été effectués avec 6 mois de retard alors que le ministère s'était engagé sur un délai de 45 jours ; d'où leur mécontentement.

Perspectives 2009 :

La vaccination contre les sérotypes 1 et 8 est rendue obligatoire pour la campagne 2008-2009 et doit être réalisée avant le 30 avril 2009 pour les bovins sauf les taurillons (30 juin) et avant le 31 mai pour les ovins, si possible en même temps que la prophylaxie.

Aucune aide n'est prévue en cas de mortalité dans les élevages déclarés contaminés.

Le vaccin est pris en charge à hauteur de 50%, les actes sont pris en charge à hauteur de 50% avec un plafond de 2 euros par bovin et 0,75 euros par ovin.

Perspectives 2010 :

Le ministère de l'agriculture a entamé en relation avec les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires une réflexion sur les suites à donner. Un bilan de l'opération de vaccination obligatoire de 2009 est prévu fin juin. En fonction des résultats et de l'évolution de la maladie en 2009, une stratégie sera mise en place après discussion avec les professionnels pour l'année 2010.

2. LA COHESION SOCIALE

La politique publique menée en faveur de la cohésion sociale s'articule autour des piliers suivants :

- 1. L'emploi et l'action économique**
- 2. Le logement**
- 3. L'égalité des chances**
- 4. La politique de la Ville**

2.1 L'EMPLOI ET L'ACTION ECONOMIQUE

2.1.1) Emploi

Il s'agit du volet prioritaire du Plan de Cohésion Sociale, particulièrement dans le Territoire de Belfort qui, marqué par une vocation industrielle forte, a subi ces dernières années les effets importants de mutations industrielles touchant en particulier sa principale entreprise, ALSTOM.

Les effets de la crise économique et financière à partir de l'automne 2008 se sont fait durablement sentir, notamment au niveau des entreprises dont la filière automobile.

=> Situation du marché du travail

2008 a été une année contrastée, marquée pendant sa plus grande partie par une réduction sensible du nombre de demandeurs d'emploi. L'ensemble des filières industrielles, du bâtiment et des travaux publics a montré une belle vigueur jusqu'au courant de l'été.

Toutefois, dès le mois de septembre, de mauvaises nouvelles conjoncturelles sont venues contrarier la tendance :

- l'annonce par le groupe PSA, de la non mise en place de la cinquième équipe sur le site de Sochaux (embauches prévues de 1200 personnes), ce qui a eu pour effet d'arrêter net le processus d'embauches et de cursus accélérés de formation mis en place dès le mois de juin à l'initiative de l'Etat et du Conseil Régional ;

- le non renouvellement, au quatrième trimestre des contrats d'intérim et CDD des entreprises de la filière automobile. Cette non-reconduction s'est accompagnée d'une forte demande de chômage partiel (cf. infra).

Ce retournement de tendance a été compensé par la continuation des embauches dans la filière énergie et transport ferroviaire (ALSTOM et GE), ainsi que dans les entreprises de services associées (bureaux d'études).

Dans la filière automobile, le redressement judiciaire de RENCAST s'est soldé par la reprise de l'entreprise par le groupe industriel italien ZEN, en juin 2008. Le site de Delle n'a été touché que marginalement par la restructuration entreprise (3 licenciements pour motifs économiques sur un effectif de 180 personnes).

A son tour, le groupe SONAS, sous traitant de l'équipementier Wagon et des constructeurs Renault et Peugeot, a été mis en redressement judiciaire au 2^{ème} semestre 2008, avec période d'observation de 6 mois.

Sur les autres filières industrielles, 2008 n'aura connu que deux Plans de sauvegarde de l'emploi importants : NIPSON avec 100 emplois à supprimer sur 180 fin décembre 2008. Dans la branche des transports routiers, l'entreprise BUFFA a supprimé 44 emplois directement liés à la chute des trafics à partir des sites de PSA Sochaux et Mulhouse.

Enfin, la filiale TMA (Magnets et supraconducteurs d'ALSTOM) a dû se résoudre à reclasser la quasi-totalité de son personnel (140 salariés) dans les autres filiales d'ALSTOM au vu du manque de carnets de production pour les activités fils supraconducteurs de la filiale et l'absence de perspective des marchés liés à la construction d'ITER.

Malgré ces contrastes, la décrue du chômage aura été sensible tout au long de l'année 2008. Le taux de chômage passe de 8,3 % au quatrième trimestre 2007, à 7,5 % au troisième trimestre 2008. Toutefois, une très forte hausse a été constatée au quatrième trimestre, le taux de chômage s'établissant à 8,3 %, annulant sur un seul trimestre l'ensemble de la baisse d'un an.

=> Evolution du nombre de demandeurs d'emplois en 2008

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 en données brutes s'établissait fin décembre 2008 à 5 528.

A cette date :

- les jeunes DE de – de 26 ans sont 1 212, en augmentation de 25,3 % sur un an.,
- les femmes DE sont 42,7 % du total.
- le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an) s'établit à 1382. La part relative de cette catégorie a fortement baissé sur deux ans de 35 % à 25%.

Enfin, il faut souligner dès le mois de décembre, d'une part, la diminution importante des offres déposées à Pôle Emploi (- **5,3 % sur un an**) et, d'autre part, l'augmentation très sensible des nouvelles inscriptions comme demandeurs d'emploi, des fins de mission d'intérim et des non renouvellement de CDD.

A noter, que fin 2008, sur décision du Secrétariat d'Etat à l'emploi, le contrat de transition professionnelle (CTP) a été étendu au Territoire de Belfort. Ce dispositif performant d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi sur 12 mois sera l'un des outils privilégiés de reconversion des salariés licenciés pour motif économique.

=> Augmentation des demandes de chômage partiel

La dégradation du contexte économique constatée à partir du deuxième semestre 2008 a conduit les entreprises à avoir recours au chômage partiel, dispositif qui avait été très peu utilisé depuis plusieurs années.

On a pu ainsi constater à partir d'octobre 2008 une augmentation très significative du nombre d'heures demandées par les entreprises et autorisées par les services de la direction du travail et de l'emploi : 31 443 en octobre, 31 122 en novembre et 73 646 en décembre 2008.

Cependant, le nombre d'heures effectivement utilisées par les entreprises est très inférieur au nombre d'heures autorisées : 85 % des heures autorisées n'ont pas été consommées (sur les 136 000 heures prévues sur le dernier trimestre de l'année, moins de 20 000 étaient effectivement consommées au 31 décembre 2008).

Les entreprises concernées par le chômage partiel se trouvent très largement concentrées autour de l'industrie, et plus particulièrement de la filière automobile. Les secteurs des transports et, dans une moindre mesure, du bâtiment ont été également concernés.

En 2008, une entreprise du département a bénéficié, après consultation écrite du CODEFI, d'une convention de chômage partiel permettant une prise en charge par l'Etat à hauteur de 80% de l'indemnisation des salariés.

L'aggravation du contexte économique a conduit le Gouvernement, à partir de la fin de l'année 2008, à assouplir les règles relatives au chômage partiel : augmentation du contingent annuel d'heures mobilisables par les entreprises, revalorisation du montant de l'indemnisation versée aux salariés et de l'allocation apportée par l'Etat.

Ainsi, le chômage partiel (et le soutien financier que lui apporte l'Etat), doit devenir un des outils principaux permettant aux entreprises de maintenir leurs emplois.

Par ailleurs, à partir du plan mis en place dans la filière automobile, il y a lieu de multiplier, en lien avec les collectivités territoriales et les branches professionnelles, les initiatives visant à développer la qualification des salariés durant les périodes de sous-activité.

=> Le soutien à l'activité par les recrutements en contrats aidés

La programmation départementale des contrats aidés relève (hors CI-RMA) de l'enveloppe unique régionale (EUR).

Le bilan 2008 est le suivant :

- sur le secteur marchand, 86 Contrats d'initiative emploi (CIE) ont été conclus avec des employeurs du Territoire de Belfort,

- sur le secteur non marchand, 381 contrats d'accès à l'emploi (CAE) et 429 contrats d'avenir (CAV) ont été signés en 2008.

Dans le cadre des expérimentations du contrat unique initiées par le Haut Commissariat aux solidarités actives, le Conseil Général a signé avec l'Etat une convention pour la conclusion de 160 CDAE.

A compter de septembre 2008 et au regard du taux de réalisation (160 CDAE non marchands prévus, moins de 50 conclus, soit un taux de réalisation de 31 %), le Conseil Général a souhaité compléter la convention d'expérimentation au titre du CDAE d'une nouvelle convention d'objectifs de droit commun pour les contrats d'avenir de manière à orienter les Rmistes vers les CAV. C'est sur ce double dispositif (convention d'expérimentation du CDAE et convention d'objectifs CAV de droit commun), que le Conseil Général prescrit des contrats aidés en 2009, sur le secteur non marchand.

Pour 2009 et en particulier le premier semestre, au titre du plan de relance des contrats aidés, le suivi sera constant avec tous les acteurs.

Les instructions ministérielles nationales ont été déclinées localement et des actions mises en place: communication sur l'enveloppe importante du premier semestre (courriers, réunions) de manière à recueillir des offres sur lesquelles seront positionnés les publics prioritaires (jeunes, DELD, harkis, seniors,...).

Les échanges avec le niveau régional, qui pilote la convention globale Etat/Pôle Emploi et les conventions sectorielles, ainsi que le lien avec le CNASEA, seront maintenus. Le retour attendu dans le décompte du 90 des contrats signés avec le Centre Hospitalier, pour ce qui concerne ses établissements belfortains devrait permettre d'améliorer l'atteinte de l'objectif.

La convention d'objectif CAV de droit commun et l'expérimentation CDAE non marchand en particulier feront l'objet d'un suivi qui sera adressé au Conseil Général de manière à réguler au mieux sur l'année les entrées public RMI.

2.1.2. Action économique

=> La revitalisation du bassin d'emploi de Belfort

La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a créé une obligation de revitalisation du tissu économique pour les entreprises appartenant à un groupe de plus de 1000 salariés qui procèdent à des licenciements économiques affectant par leur ampleur l'équilibre du bassin d'emploi concerné.

Une convention de revitalisation économique passée avec le Préfet fixe le montant de la contribution financière qu'apporte l'entreprise signataire pour financer des actions de revitalisation.

Elle permet de financer sur l'ensemble du département des projets de création d'emploi ou de maintenir dans l'emploi des salariés menacés de licenciements.

Dans ce cadre, la convention de revitalisation conclue en 2004 avec Alstom, pour un montant de 1,9 M €, à la suite de la restructuration de son établissement belfortain, a permis de créer 142 emplois et maintenir 174 salariés dans l'emploi. Un potentiel supplémentaire d'autres créations d'emplois est identifié. Cette convention s'est achevée en décembre 2008.

Au titre de la convention de revitalisation passée en 2005 avec Sigmakalon pour un montant de 377 000 € : 45 créations d'emplois ont d'ores et déjà été enregistrées. Cette convention s'achèvera en juillet 2009.

- Une troisième convention, signée en octobre 2007 avec VISTEON pour un montant de 248 347 € est en cours de réalisation. Le bilan des créations et sauvegardes d'emplois devrait être réalisé à la fin de 2009.

Une convention de revitalisation économique passée avec le Préfet fixe le montant de la contribution financière qu'apporte l'entreprise signataire pour financer des actions de revitalisation.

Elle permet de financer sur l'ensemble du département des projets de création d'emploi ou de maintenir dans l'emploi des salariés menacés de licenciements.

Quelques réalisations menées dans le cadre de ces conventions :

- les actions portant sur les aides à la création/reprise d'entreprises auront ainsi permis le maintien dans l'emploi de 66 personnes et la création d'une cinquantaine d'emplois
- les aides à la mise à niveau d'équipement attribuées sous forme de subvention à des opérations de rachat de fonds de commerce permettant une continuité d'activité auront bénéficié à 68 entreprises du département et auront contribué au maintien de 108 emplois et à la création de 38 emplois
- le soutien à l'investissement et à la création d'emplois qui visait en priorité les investissements des entreprises de moins de 25 salariés créateurs d'emplois nouveaux a bénéficié à 29 entreprises pour 43 emplois créés
- 31 embauches auront été réalisées par une trentaine d'entreprises grâce à l'action de soutien spécifique à l'emploi des salariés de plus de 50 ans
- la réhabilitation des bâtiments 67 et 68 du Techn'hom à laquelle Alstom a participé financièrement à hauteur de 395 000 € servira à l'extension de l'entreprise GEEPE qui accueillera près de 300 nouveaux collaborateurs
- les opérations de soutien à la R&D et à la création d'entreprises innovantes avec l'intervention de l'UTBM.

=> Suivi du financement de l'économie

La Trésorerie générale intervient en faveur des entreprises en difficulté dans le cadre du CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) qui est composé des administrations financières de l'Etat et de la Banque de France.

Le CODEFI est présidé par le Préfet et vice-présidé par le Trésorier-payeur général et est doté d'un secrétaire permanent à la Trésorerie Générale. Sa mission est la détection précoce d'entreprises en difficulté et la proposition de solutions préventives.

14 entreprises ont été ainsi détectées en 2008, 13 ont été contactées pour faire l'objet d'un diagnostic ou d'une orientation vers la CCSF en vue de délais de règlement de dettes fiscales et sociales. De plus, la participation à une cellule de veille des entreprises en difficulté organisée par la Préfecture comme l'intégration au dispositif SIME (Système d'Information aux Mutations Economiques) du SGAR renforcent ce dispositif de détection.

La crise financière a vu la mise en place de deux nouvelles instances à compter d'octobre. D'une part, s'est réunie à trois reprises la Commission départementale de financement de l'économie présidée par le Préfet assisté du Trésorier-payeur général qui assure le secrétariat des réunions. La CDFE assure un suivi de la crise en réunissant des représentants des principaux acteurs (milieu de la banque, de l'assurance – crédit, monde de l'entreprise et Etat). D'autre part, le Trésorier-payeur général anime une cellule opérationnelle de suivi de financement de l'économie (Préfecture, DDTEFP, directeur de la Banque de France et directeur de l'URSSAF - 4 réunions en 2008).

2.2 LE LOGEMENT

2.2.1 Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale

2008 a été la deuxième année d'exercice de la délégation des aides à la pierre par la communauté d'agglomération belfortaine (CAB). Cette délégation concerne à la fois le financement du logement social hors ANRU et l'intervention sur le parc privé (ANAH). A noter que les personnels de la DDEA en charge de ces dossiers sont mis à disposition de la CAB. Deux territoires doivent aujourd'hui être distingués dans la mise en œuvre du PCS : la CAB, et ce que l'on qualifie de « hors-CAB ».

=> La Communauté d'Agglomération Belfortaine :

<u>Volet logement public</u>	Logement social					PALULOS : Prêt à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale PLS : Prêt locatif social PSLA : Prêt social location accession
Type de financements	PLU	PLA	PALULO	PLS	PSLA	
Objectifs	80	27	aucun objectif défini	60	15	
Nombre de logements financés	41	26	58	62	20	
Taux de réalisation	51 %	96 %		103 %	133 %	

A noter que la première maison-relais du Territoire-de-Belfort a été financée en 2008 au moyen de subventions PLAI (financements dédiés aux logements très sociaux). Cette maison-relais, gérée par ADOMA, comprenant 11 places et située impasse Pershing à Belfort, a ouvert ses portes juillet 2008.

Volet logement privé (subventions ANAH)						
Type de financements	Objectif 1			Objectif 2	Objectif 3	
	Production loyers maîtrisés				Remise sur le marché de logts vacants	Lutte contre l'habitat indigne
	Logts inter-médiaires	Logts conventionnés	Total	P. occupant		P. bailleur
Objectifs	29	26	55	15	5	11
Nombre de logements financés	14	31	45	24	1	3
Taux de réalisation	48 %	119 %	82 %	160 %	20 %	27 %

Un PIG (Programme d'intérêt général) PCS signé par la CAB en octobre 2007 a couvert toute l'année 2008. A noter que ce PIG PCS de la CAB succédait lui-même au PIG PCS de l'État, achevé mi-2007.

=> *Le « Hors-Communauté d'Agglomération Belfortaine » :*

Volet logement public	Logement social		
Type de financements	PLU	PLAI	PALULOS
Objectifs	27	9	non défini
Nombre de logements	17	12	14
Taux de réalisation	63 %	133 %	

PLUS : Prêt locatif à usage social
 PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration

Volet logement privé (subventions ANAH)						
Type de financements	Objectif 1			Objectif 2	Objectif 3	
	Production loyers maîtrisés				Remise sur le marché de logts vacants	Lutte contre l'habitat indigne
	Logts inter-médiaires	Logts conventionnés	Total	P. occupant		P. bailleur
Objectifs	9	18	27	11	4	7
Nombre de logements financés	16	18	34	20	0	8
Taux de réalisation	178 %	100 %	155 %	182 %	0 %	114 %

A noter que trois OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) sont aujourd'hui en cours sur le territoire « hors CAB » :

- 1. OPAH signée en 2006 avec la Communauté de communes du Sud Territoire qui se déroulera jusqu'en 2010 et se caractérise par une consommation des crédits conforme aux objectifs (200 000 € par an).

- 2 OPAH signées avec les Communautés de Communes du Tilleul et du Bassin de la Bourbeuse, lancées à l'été 2008, qui produisent aujourd'hui leurs premiers résultats et déroulent sur 5 ans.

2.2.2. Au titre de la politique de l'ANRU

Le 27 janvier 2007 a été signée la convention de rénovation urbaine de Belfort-Offemont, portant sur les ZUS des Résidences et de l'Arsot, et son avenant des Glacis du Château. Ainsi, les trois ZUS du Territoire-de-Belfort sont aujourd'hui concernées par une convention ANRU.

Sont programmées, sur une période de cinq ans les opérations suivantes :

opérations	subventions ANRU programmées 2007-2011 en M €
537 démolitions	7,8
537 constructions	7,7
1 667 réhabilitations	4,9
306 résidentialisations	0,8
aménagements publics	6,1
intervention sur habitat privé	1,8
équipements publics	0,9
espaces commerciaux	1
ingénierie	0,4
autres	0,6
total	32

68 % des subventions ANRU programmées sont dédiées au logement social.

L'année 2008 a tout d'abord été marquée par l'élaboration d'un avenant simplifié à la convention ANRU, signé le 28 septembre par les partenaires locaux du projet.

De plus, la montée en charge des décisions d'engagement ANRU se confirme, avec 3,9 M € de subventions ANRU attribuées en 2008. Ainsi, à fin 2008, le total des subventions ANRU déjà engagées dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) de Belfort-Offemont s'élevait à 21,2 M €.

Parmi les opérations réalisées en 2008, on peut signaler tout particulièrement la démolition des deux tours sises 12 et 14 rue Parant, aux Glacis, ainsi que la mise en service de

la passerelle dite du « Front trois quart », qui, en surplombant la voie ferrée, relie depuis l'automne 2008 le secteur du Fort-Hatry au quartier Bougenel.

Par ailleurs, la première revue annuelle du projet de rénovation urbaine de Belfort-Offemont a été organisée début 2008. Elle a réuni les représentants locaux et nationaux de l'ANRU, le porteur de projet (CAB) et les acteurs du projet de rénovation urbaine (maîtres d'ouvrage et co-financeurs), afin de procéder à une évaluation partagée de l'état d'avancement du projet dans tous ses aspects (opérationnels, financiers, mais aussi sociaux, avec la mise en oeuvre des chartes du relogement, d'insertion et de gestion urbaine de proximité).

Elle a permis de confirmer l'excellent état d'avancement général du projet de rénovation urbaine de Belfort-Offemont.

A noter enfin que les bailleurs font état, en 2008 comme déjà en 2007, de leur difficulté persistante à honorer simultanément les objectifs ambitieux de production de logements sociaux au titre de l'ANRU et au titre du PCS, dans le contexte d'un marché du logement de plus en plus détendu.

Un point positif mérite toutefois d'être souligné : les coûts de la construction supportés par le principal bailleur social, Territoire-Habitat, après avoir fortement augmenté en 2006 (+ 30 %), ont ensuite diminué fin 2007 (-18 %) et paraissent aujourd'hui stabilisés. Une nouvelle diminution de l'ordre de 10 % peut même être observée en 2008 sur les coûts de construction des maisons individuelles du parc public.

2.2.3. Au titre du logement des personnes défavorisées

L'année 2008 a été marquée par le bilan à mi-parcours du PDALPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées) plan pour lequel l'Etat et le Conseil Général se sont fixés des objectifs précis, notamment sur les thématiques suivantes :

=> La prévention des expulsions

Environ 1000 ménages ont été concernés par une procédure d'expulsion. 60% d'entre eux ont répondu aux convocations des travailleurs sociaux suite à leur assignation au tribunal. Par ailleurs, la hausse des décisions de résiliation de bail entre 2000 et 2007 est significative (+74 %). Sur la base de ce constat, l'envoi d'une plaquette a été décidée, pour l'ensemble des ménages, au moment de leur assignation en justice, afin de limiter au maximum le risque d'expulsion.

=> L'offre de logement

Dans le cadre du plan, les partenaires ont décidé d'augmenter et d'adapter l'offre de logements réservés dans le cadre du contingent préfectoral aux ménages défavorisés. Cette réactualisation s'est caractérisée par une meilleure répartition en terme de localisation, de coût et de type de logements et par l'ajout d'une centaine de logements auprès de NEOLIA et LOGISSIM.

Cette nouvelle répartition du contingent permet à l'Etat de disposer d'un outil à jour pour actionner le cas échéant un relogement pour un ménage reconnu comme prioritaire dans le cadre du Droit au Logement Opposable (DALO).

La commission de médiation a été mise en place en janvier 2008, et 13 recours y ont été déposés. 8 dossiers ont reçu une décision favorable pour un logement ou un hébergement, et ces 8 demandeurs ont reçu une proposition concrète de relogement. A ce jour, 3 d'entre eux bénéficient d'un relogement effectif grâce à ce dispositif.

Ces résultats révèlent un écart important entre le nombre de personnes potentiellement concernées et les dossiers déposés.

=> La lutte contre l'habitat indigne

La thématique de l'habitat indigne est traitée depuis l'origine au sein du Pôle de compétence Santé – Bâtiment, qui réunit les services de la DDASS et de la DDEA. Au sein de ce pôle, a été créé le Comité Technique Habitat (CTH), instance partenariale qui a vocation à traiter l'ensemble des situations d'habitat dégradé qui lui sont transmises.

Depuis septembre 2004, 84 dossiers ont été examinés en CTH. 55 dossiers ont été diagnostiqués, et tous ont présenté au minimum des manquements au Règlement Sanitaire Départemental et à la décence. Dans une quarantaine de situations, l'action de l'État a permis l'engagement de travaux par le propriétaire.

Actuellement, 16 dossiers sont en cours de traitement, dont 3 arrêtés d'insalubrité remédiable. Pour l'un de ces dossiers, une procédure de travaux d'office a été engagée à l'encontre d'un marchand de sommeil. Par ailleurs, une interdiction d'habiter a été prononcée au titre de l'article L 1331-22 du CSP (locaux impropres à l'habitation).

Au regard de cette expérience, certaines pistes d'amélioration ont été décidées, lors de la présentation de l'ensemble de l'étude le 14 novembre 2008. Elles concernent notamment :

- le suivi des situations d'indignité auprès des partenaires bénéficiant de leviers financiers (notamment CAF, par le versement de l'AL en tiers-payant
- le renforcement des relations avec les bailleurs sociaux publics lors de la détection d'immeubles indignes mis à la vente

- la mise en place d'informations ciblées auprès des communes concernées.

=> Les besoins des jeunes en matière de logement

Dans le cadre du PDALPD, la problématique du « logement des jeunes » est intégrée de façon transversale, afin de ne pas spécialiser un segment de population supplémentaire. Un diagnostic réalisé en 2008 a permis d'identifier les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement auxquelles les jeunes sont confrontés, en distinguant, si besoin était, certains segments de la population jeune (étudiants, jeunes en insertion, apprentis ...).

Après analyse du questionnaire, les principales conclusions sont les suivantes :

- Les demandes de logement autonome émanent le plus souvent de jeunes en situation de rupture familiale, ou qui accèdent à l'emploi.

- Les plus concernés par des difficultés d'accès sont en premier lieu les personnes seules, avec ou sans enfant, difficultés d'une part liées aux ressources, qui doivent être suffisantes, mais aussi pérennes, ce qui désavantage les jeunes ayant un emploi temporaire ou en rupture familiale.

- La piste de la collocation, qui permet de diviser les dépenses de logement, reste finalement une solution provisoire, car les difficultés qui y sont liées vont finalement à l'encontre de l'autonomie recherchée par certains jeunes.

Un essai de définition d'un produit type adapté au logement des jeunes a été opéré: il s'agirait d'un petit logement, de type studio ou T1, meublé de préférence, notamment pour les étudiants et les primo-accédants, afin de limiter des risques d'endettement liés à l'achat de meubles et d'électroménager, et de permettre la mobilité. La durée dépend fortement du public. Le FJT apparaît souvent d'ailleurs comme un outil adapté à ce type de public.

2.3 L'EGALITE DES CHANCES

2.3.1. L'insertion de travailleurs handicapés

Dans le cadre des dispositions de la loi du 11 février 2005, le Plan Départemental d'Insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés (PDITH) permet d'offrir un cadre de cohérence et de complémentarité aux actions des services déconcentrés de l'État, de l'Agefiph, et de l'ensemble des partenaires concernés. Ce plan départemental concerté en faveur de l'insertion des travailleurs handicapés avait d'ailleurs été initié dès 1995 sur le Territoire de Belfort, sous la responsabilité de la DDTEFP.

Son champ d'intervention s'inscrit au sein d'un accord cadre. Un nouvel accord pour la période 2008-2010 est en cours de signature.

Les projets conduits dans le cadre du PDITH s'inscrivent autour de 4 axes de travail, à savoir :

- Développer la qualification des personnes handicapées,
- Améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées,
- Aider les salariés handicapés à se maintenir dans l'emploi,
- Aider les entreprises à accroître l'embauche et le maintien de personnes handicapées.

En 2008, la coordination du PDITH du Territoire de Belfort a été confiée, dans le cadre d'un appel à projets lancé fin 2007, au cabinet CARRIERE CONSULTANTS. Ce cabinet a notamment eu pour mission d'activer la coordination entre les acteurs intervenant

dans le champ de l'emploi des travailleurs handicapés à travers l'animation des différents groupes thématiques du PDITH. Il a également poursuivi le travail entrepris en matière de sensibilisation des entreprises du Territoire de Belfort en les informant de la possibilité d'adhérer aux Pactes Territoriaux pour l'emploi des travailleurs handicapés.

Outre sa participation aux réunions du PDITH, la DDTEFP a participé à diverses actions dans le domaine du handicap notamment en participant au financement :

- d'un dispositif d'évaluation du potentiel d'adaptation de jeunes reconnus travailleurs handicapés, ou susceptibles de l'être, aux réalités de l'emploi avec un dispositif nommé « DEPART ».
- de l'organisation du Forum pour l'Emploi des personnes handicapées du 20 novembre 2008 à Besançon en lien avec ARIS CAP Emploi.

La DDTEFP soutient également le fonctionnement de l'Atelier protégé du Territoire de Belfort, à travers le financement de l'aide aux postes accordée à cette entreprise.

2.3.2. La promotion de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

L'opération « Bâtisseuses d'avenir » lancée en 2007, est un projet pilote ayant pour but d'encourager les entreprises du BTP à embaucher des femmes.

Cette opération est le fruit d'une collaboration entre la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité, les collectivités locales représentées par la MIFE-Cité des métiers et la Fédération du BTP 90.

Les objectifs de l'opération ont consisté à permettre l'embauche de 10 des femmes dans les métiers du BTP, à sensibiliser les entreprises du BTP aux enjeux de la mixité et de l'égalité professionnelles femmes-hommes et à revaloriser l'image des métiers du BTP en contribuant à l'amélioration des conditions de travail.

Le bilan à fin 2008 de cette opération est de : 43 femmes rencontrées; 24 femmes accompagnées dont 5 femmes en emploi : 2CDI, 2 CDD; 1 en intérim et une en formation de plus de six mois.

2.4 LA POLITIQUE DE LA VILLE

Le Territoire de Belfort a continué en 2008 à bénéficier d'une manière très significative de crédits permettant ainsi le financement d'actions en direction des quartiers prioritaires de l'agglomération belfortaine (Résidences et Glacis à Belfort, Arsot à Offemont).

L'ensemble du dispositif « Politique de la Ville » s'appuie sur deux agences : l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) en charge de la structure et de la réhabilitation de l'armature urbaine desdits quartiers et l'Agence Nationale de Cohésion Sociale (ACSE) qui finance les opérations et actions destinées aux habitants des quartiers.

2.4.1. Au titre de l'ANRU

La convention ANRU, signée le 27 janvier 2007, prévoit sur cinq ans le financement d'opérations à hauteur de 125 millions d'euros dont 32 millions d'euros apportés par l'Etat (21,2 millions engagés au 31/12/2008).

2.4.2. Au titre de l'ACSE

La dotation 2008 (1.054.505 €) (-12% de réserve de performance) reste sensiblement la même que celle de 2007 (1.198.301 €). Les volets consacrés à l'éducation, au lien social et citoyenneté, à l'emploi et à la culture, par le montant des subventions attribué, arrivent en tête des thématiques prioritaires.

Ces crédits d'intervention s'ajoutent à ceux de l'ANRU et permettent ainsi de mener avec les villes de Belfort et d'Offemont, le Conseil Général et la CAF des actions considérables sur ces trois quartiers.

L'Ecole de la 2ème chance, ainsi que l'EPIDE ont été particulièrement soutenues dans les conditions suivantes:

✓ *Ecole de la 2ème chance:*

2007 : 44 796 € (soutien au fonctionnement de l'Acsé Nationale)

2008 : 38 790 € (soutien au fonctionnement de l'Acsé Nationale)

51 354 € (sur crédits du CUCS)

✓ *EPIDE – Auto-école sociale « Auto Mobilité Emploi »*

2008 : 12 500 € sur crédits DDTEFP

5 050 € sur crédits du CUCS (subventions d'aide au démarrage)

3. L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

3.1. LA MOBILISATION DU FNADT

Le volet territorial du CPER 2007-2013, préparé en collaboration avec la Communauté de l'Agglomération Belfortaine et le Conseil Général, a été signé le 17 janvier 2008.

3.1.1. Bilan de la programmation 2008 :

10 opérations ont été programmées au titre du volet territorial du CPER, pour un montant de près de 345 000€ (au regard d'un montant d'AE de 374 193 €) :

- commune de Chèvremont pour la réhabilitation et l'extension de l'ancien presbytère en crèche (29 500 €) ;
- commune de Botans pour la création d'une liaison douce entre Botans et la Coulée Verte (29 500 €) ;
- commune de Vétrigne pour l'aménagement du centre bourg (29 500 €) ;
- commune de Meroux pour l'aménagement et la sécurisation de la rue du 15 juillet 1972 (62 000 €) ;
- commune de Dorans pour l'aménagement d'espaces extérieurs d'un nouvel équipement public (29 500 €) ;
- commune d'Andelnans pour le réaménagement des abords de la mairie (29 500 €) ;
- ville de Belfort pour l'aménagement d'un passage piétonnier entre le faubourg de France et la rue des capucins (43 500 €) ;
- commune de Sermamagny pour l'aménagement de la traverse sur la RD 465 (29 500 €) ;
- communauté de l'Agglomération Belfortaine pour les études préalables au Parc d'Innovation des Plutons (61 231 €) ;
- commune de Bavilliers pour la création d'une passerelle piétonne en surplomb de la douce (30 461 €).

3.1.2. Perspectives 2009

=> Sur la section générale : la communauté de communes du sud territoire a obtenu une subvention de 300 000 € au titre du FNADT permettant de soutenir les 3 projets d'aménagement et de réhabilitation pour lesquels elle est maître d'ouvrage (ZAC des Grands Sillons, ZAC des Chauffours, friches Amstutz).

=> Au titre du plan de relance : la SODEB a obtenu une subvention de 300 000 € au titre du plan de relance pour la poursuite des travaux d'aménagement de la zone Techn'hom à Belfort (Techn'Hom II)

=> Au titre du volet territorial : 306 500 € d'autorisation d'engagement devraient être programmées pour le dossier Techn'Hom II.

3.2. LA MOBILISATION DES CREDITS EUROPEENS

3.2.1. Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER, Objectif 2)

- Programme 2000/2006 : 162 M€
- Programme Opérationnel 2007/2013 : 146 M€.

Le Programme Opérationnel a été approuvé par la Commission Européenne le 10 octobre 2007.

L'année 2008 a vu deux premières programmations :

- la restructuration de locaux situés rue de la 1ère Armée (Ecole Raymond Aubert à Belfort) : subvention accordée 260 285,00 € sur un coût total éligible de 743 672 € HT
- Pour le PO MASSIF DES VOSGES, un dossier programmé en 2008, il s'agit de la création d'une plateforme intercommunale de stockage et de distribution de plaquettes bois : subvention accordée 144 709 € sur un coût total éligible de 578 836 € HT.

3.2.2. Le Fonds Social Européen (FSE)

En 2008, 17 dossiers ont été programmés pour un montant total de 838 126 €. Deux subventions globales FSE ont été accordées à la Maison de l'Information, de la Formation et de l'Emploi et au Conseil Général du Territoire de Belfort pour un montant de plus de 4 millions €.

3.3. LES GRANDS PROJETS

3.3.1. Autoroute A 36 – Elargissement à 2 x 3 voies

Construite dans les années 1970, l'autoroute A 36 entre Belfort et Montbéliard supporte un important trafic compris entre 30 000 et 60 000 véhicules par jour ce qui a conduit à atteindre les seuils de saturation et à engendrer des perturbations de circulation dès lors qu'un incident survenait. Cette section gratuite de 25 km avec 8 points d'échanges supporte un trafic local important s'élevant à 75 % du trafic global, le trafic de grand transit ne représentant que 25 % . APRR a donc décidé avec l'accord de l'Etat de procéder à l'élargissement à 2 x 3 voies des sections comprises entre les échangeurs n° 6.1 de Voujeaucourt et n° 13 de Belfort Centre. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté du Préfet de Région le 22 mai 2006.

Les travaux comprennent :

- ✓ l'élargissement de la plateforme pour création de la 3^{ème} voie,
- ✓ l'amélioration des équipements d'exploitation (accès de secours, réseau d'appel d'urgence, refuges, ...) et la reprise de l'éclairage,
- ✓ la mise en place de nouveaux équipements d'information (panneaux à message variable, caméras de surveillance)
- ✓ la mise en place de protections acoustiques sur 40 % du linéaire (plus de 18 km traités dans les 2 sens)
- ✓ la collecte et le traitement des eaux pluviales,
- ✓ des aménagements paysagers,

Les travaux ont été programmés en 2 phases :

1^{ère} phase entre 2006 et 2009 : les travaux entre l'échangeur n°9 de Sochaux - Exincourt et l'échangeur n° 13 de Belfort Centre ont été achevés fin 2008 ce qui a permis une mise en service de ces sections à 2 x 3 voies en décembre 2008.

Ces travaux vont se poursuivre en 2009 par l'aménagement de la section située entre l'échangeur n° 8 de Montbéliard Centre et l'échangeur n° 9 précité.

2^{ème} phase - au delà de 2009 : aménagement de la section comprise entre l'échangeur n° 6.1 (Voujeaucourt) et l'échangeur n° 8 (Montbéliard Centre). Pour cette phase, les procédures administratives au titre de la loi sur l'eau sont en cours.

Coût des travaux :

- coût global : 250 M€ HT
- coût de la 1^{ère} phase 2006/2009 : environ 130 M€ HT

3.3.2.RN 1019 - Section 3

L'État a engagé en 2007 la réalisation des travaux d'aménagement de la section 3 de la RN 1019 située entre le carrefour de la RD 25 et le pont militaire des Fougerais. Cette nouvelle section d'une longueur de 2,8 km, décalée vers le sud, est rendue nécessaire pour permettre le franchissement de la LGV Rhin Rhône et l'implantation de la nouvelle gare TGV Belfort Montbéliard à Meroux. Bien que prévue à terme à 2 x 2 voies, elle est réalisée en tracé neuf dans une première phase en 2x1 voie. Elle comporte un échangeur dénivelé complet de type paire de lunettes avec la RD 25, un ouvrage franchissant la LGV et la reprise de la desserte de la commune de Moval.

Dans un souci de générer des économies financières en profitant de la synergie et de la concomitance des calendriers de deux chantiers de construction de cette route et de la ligne LGV, la DRE Franche Comté a confié par délégation de maîtrise d'ouvrage la construction de cette section routière à RFF, qui réalise en parallèle la ligne Grande Vitesse. Ainsi, les travaux des deux chantiers sont actuellement en cours et sont réalisés par l'entreprise RAZEL. Une mise en service provisoire a été réalisée le 14 avril 2009 pour permettre la fin des travaux de terrassement de la LGV.

Les travaux routiers, estimés à 23,7 M€ HT (28,3 M€ TTC) devraient s'achever mi-juillet 2009. Leur financement est prévu selon la clé de répartition suivante État / Réseau Ferré de France / Région / Département :

État	10,350 M€ HT
RFF	9,900 M€ HT
Région de Franche Comté	1,725 M€ HT
Département du Territoire de Belfort	1,725 M€ HT
Total	23,700 M€ HT

3.3.3. Ré-ouverture de la ligne ferroviaire Belfort Delle

Après l'inscription au CPER 2007 / 2013 du projet de ré-ouverture au trafic voyageur de la ligne ferroviaire Belfort – Delle pour un montant de 64 M€, une étape importante a été formalisée le 28 décembre 2007 par la signature d'une convention de 2 700 k€ pour réaliser l'étude d'avant projet de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage RFF (Etat : 935 k€, Région : 935 k€, Département 90 : 127,72 k€, OFT Suisse : 421,48 k€ et RFF : 280,8 k€).

Le bureau d'étude EGIS RAIL a été retenu en mai 2008 par le maître d'ouvrage RFF pour la réalisation de l'étude d'avant projet qui a débuté à la fin du mois de mai 2008.

Les résultats de la première phase de cette étude présentés en comité de pilotage du 10 février 2009 ont permis de décider le lancement de la phase 2 sur la base du scénario 1.

3.3.4. Aménagement touristique du Ballon d'Alsace

Le projet d'aménagement touristique du Ballon d'Alsace, a été examiné en mars 2008 par les commissions départementales de la Nature, des Paysages et des Sites des trois départements concernés, puis transmis au MEEDAT, qui a fait parvenir sa réponse le 25 septembre 2008, réponse claire dans laquelle les opérations projetées sont classées en trois catégories :

- opérations immédiatement réalisables (essentiellement des remises à niveau ou démontages d'installations existantes), qui sont autorisées

- opérations autorisables sous condition de précision

- opérations faisant l'objet d'un refus (comme par exemple, la réalisation d'un télésiège ou l'aménagement d'une piste de snowpark en dur).

A la suite, s'est tenue en décembre 2008, sous la présidence du préfet du Territoire de Belfort, la réunion du pôle de compétence du Ballon, puis le SMIBA a remis fin janvier 2009 un nouveau dossier.

Une nouvelle réunion du pôle a eu lieu le 24 février 2009, au cours de laquelle la complétude des dossiers a été examinée, et un calendrier de travail a été esquissé. Un nouvel aménagement, qui ne remet pas en cause le projet dans son ensemble, a été présenté, et dont l'étude sera poursuivie sans que cela compromette le phasage actuel.

Il s'agit de la création d'un petit télésiège pour la piste du Grand Langenberg, dont le dossier sera examiné en commission de la nature, des paysages et des sites fin 2009. Par ailleurs, les discussions sur les financements sont en évolution : les conseils généraux du Haut Rhin et du Territoire de Belfort ont notamment décidé de doubler leur participation, et les parlementaires seront sollicités pour une subvention exceptionnelle.

4. LES COLLECTIVITES LOCALES

4.1. L'INTERCOMMUNALITE

↳Création - dissolution d'EPCI

Le syndicat mixte de l'ESTA a été créé le 8 octobre 2008. Il s'agit d'un syndicat mixte ouvert réunissant, dans le domaine de l'enseignement supérieur, la CCI, l'ESTA, le Conseil Général et la Ville de Belfort. Aucune dissolution d'EPCI en 2008.

↳Modifications statutaires des EPCI à fiscalité propre

Trois arrêtés préfectoraux ont été pris en 2008 portant sur :

- la modification de la représentativité des communes (2/12/2008) au sein de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse
- la modification du siège de la Communauté de Communes du Pays Sous-Vosgien (16/12/2008)
- la prise de compétence "assainissement non collectif" par la Communauté de Communes du Sud Territoire (22/12/2008)

↳Elections

Suite aux élections municipales de 2008 et au renouvellement des conseils communautaires, de nombreuses observations ont porté sur la non conformité par rapport aux statuts des désignations de délégués communautaires.

4.2. LES RELATIONS DES ELUS AVEC LES CITOYENS

La Préfecture, assure traditionnellement sa double mission de contrôle de la légalité des actes des collectivités locales et de conseil des élus. Ce rôle de conseil est essentiel pour faciliter la gestion de la vie communale, rendue souvent difficile par la complexité des textes qui la régissent.

Il convient de noter l'évolution très nette du rôle de conseil de la préfecture toujours auprès des élus, mais de plus en plus en direction des habitants des communes, ce qui jusqu'à présent était plus rare.

Les domaines de l'urbanisme, de l'assainissement et des ordures ménagères restent les préoccupations majeures des citoyens et la réglementation comme la fiscalité en la matière nécessitent éclaircissements, conseils et appui technique.

. L'activité de conseil aux élus s'est notamment concrétisée, fin mai 2008, par la mise en place d'une séance d'information en préfecture, à l'attention des maires nouvellement élus, au cours de laquelle ont été distribuées des fiches techniques portant sur les contrôles budgétaires, et les mécanismes de fonctionnement de l'ensemble des dotations de fonctionnement et d'investissement.

. L'activité de contrôle a porté en 2008 sur plus de 27 000 actes dont 628 actes, à caractère budgétaire (budgets primitifs et comptes administratifs). L'augmentation du nombre d'actes contrôlés (près de 12 000 en 2007) est traditionnelle en année de renouvellement des équipes municipales (transmission des délibérations fixant les régimes indemnitaires, créant les commissions et délégations spéciales).

5. LES LIBERTES PUBLIQUES ET L'ENVIRONNEMENT

5.1. LES ELECTIONS

5.1.1. Deux scrutins politiques

La section élections a été particulièrement sollicitée en 2008 avec l'organisation de 2 scrutins politiques :

***élections municipales et cantonales, les 9 et 16 mars** pour sept cantons (BEAUCOURT – BELFORT SUD – DELLE – FONTAINE – GIROMAGNY – GRANDVILLARS – ROUGEMONT LE CHATEAU). Financièrement, tout a pu être réglé en 2008.

***élections sénatoriales le 21 septembre** : elles se sont déroulées en préfecture, alors que jusqu'à présent, le scrutin était organisé au Tribunal de Grande Instance de BELFORT.

5.1.2. Deux scrutins professionnels

*** élections des juges des tribunaux de commerce** le 3 octobre : cette année, l'élection avait un caractère particulier, en raison de la fusion, au 1er janvier 2009, de la chambre commerciale du TGI de MONTBELIARD, avec le tribunal de commerce de BELFORT, si bien qu'il n'y avait pas d'électeurs du secteur de MONTBELIARD, mais par contre, il y avait des candidats.

*** élections prud'homales** le 3 décembre : pour la préparation des opérations, trois réunions d'information à l'intention des maires ont été organisées en janvier 2008, par la préfecture, en liaison avec les services de la direction départementale du travail. Les élections ont eu lieu dans 35 bureaux de vote, répartis dans 15 communes.

5.2. L'ACCUEIL DES ETRANGERS ET LES NATURALISATIONS

5.2.1. La demande d'asile

Le nombre de demandeurs d'asile s'est établi en 2008 à 63 (dont 60 primo-demandeurs), en augmentation de 30% par rapport à 2007. 19 se sont vus reconnaître le statut de réfugié.

A compter du 1er juillet 2008, la demande d'asile a été régionalisée. Il revient ainsi :

- à la préfecture de région d'examiner la demande d'admission au séjour des demandeurs d'asile et les possibilités d'hébergement en CADA dans les différents départements en liaison avec l'ANAEM;

- aux préfectures de département de suivre l'instruction de la demande d'asile par l'OFPRA et la CNDA pour le cas échéant, prendre un refus de séjour assorti d'une OQTF.

5.2.2. L'immigration professionnelle

En liaison avec la DDTEFP, une campagne d'information a été lancée pour promouvoir l'immigration professionnelle qui consiste à contribuer au développement économique, scientifique et culturel de la France, et à préserver les intérêts des pays d'origine.

Ont ainsi été réalisés :

- une réunion avec les établissements universitaires dont les étudiants étrangers représentent un vivier possible de personnes pouvant accéder aux cartes de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle (carte « salarié », carte « compétences et talents »...);

- une distribution de dépliants auprès de ces établissements et aussi des chambres consulaires;

- la mise en ligne de ces dépliants sur le site internet de la préfecture.

Enfin, un appel à projets pour le développement solidaire a été fait en 2008 auprès des associations de migrants du département. Le ministère de l'immigration disposait en effet de crédits susceptibles de financer en partie des projets liés à des équipements socio-éducatifs, des infrastructures type barrage hydro-agricoles...dans les pays d'origine.

5.2.3. L'éloignement :

83 éloignements ont été exécutés en 2008.

5.2.4 Les naturalisations :

Par un renfort en personnel, le délai de traitement des dossiers de naturalisation a nettement diminué passant de 23 mois en janvier 2008 à 13 mois en décembre 2008. Le stock de dossiers à instruire demeure toutefois encore important (310 dossiers au 31/12/08).

Le nombre de naturalisations en 2008 est de XXX

5.3. LA DELIVRANCE DES TITRES

La seconde partie de l'année 2008 a été consacrée à la préparation du lancement vers de nouveaux dispositifs. Le passeport biométrique et le système d'immatriculation des véhicules (SIV).

5.3.1. La préparation de la mise en place du nouveau passeport biométrique.

A compter du 28 juin 2009, la France délivre un nouveau passeport comportant un composant électronique contenant deux données biométriques : la photographie numérisée et les empreintes digitales.

L'année 2008 a donc été marquée par des réunions d'information au ministère de l'intérieur, par une concertation avec les collectivités locales et notamment le président de l'association des maires, M. BERNE, et enfin par des séances de formation pour le personnel des mairies.

5.3.2. La préparation de la nouvelle application S.I.V (système d'immatriculation des véhicules)

En prévision du déploiement du nouveau système d'immatriculation des véhicules prévu en avril 2009, l'ensemble du personnel des cartes grises a été formé à la nouvelle application au second semestre 2008.

En octobre, une campagne de sensibilisation auprès des professionnels de l'automobile a été engagée afin de leur proposer de signer une convention d'habilitation avec l'Etat leur permettant de télétransmettre les informations relatives à l'immatriculation des véhicules. De même, il leur a été proposé de signer des conventions d'agrément avec l'Etat leur permettant de percevoir les sommes relatives aux taxes et à la redevance liées à l'immatriculation pour le compte de l'Etat et ensuite de les reverser au Trésor Public.

5.4. L'ENVIRONNEMENT

5.4.1. Enquêtes publiques

=> **Liaison cyclable entre Danjoutin et Sévenans** : l'enquête parcellaire qui a eu lieu du 17 décembre 2007 au 12 janvier 2008 a abouti à la signature d'un arrêté de cessibilité le 14 février 2008 sur les communes d'Andelnans, Botans et Sévenans. Une ordonnance d'expropriation a été rendue le 25 avril 2008.

=> **ZAC des Grands Sillons à Grandvillars** : à la suite des enquêtes publiques conjointes d'utilité publique et parcellaire qui se sont déroulées fin 2007, un arrêté a prononcé la déclaration d'utilité publique le 19 mars 2008. Une seconde enquête parcellaire a été diligentée du 15 septembre au 3 octobre 2008.

=> **Aménagement de la ZAC des Chauffours à Delle** : les enquêtes publiques conjointes ont été conduites du 17 septembre au 16 octobre 2007, la déclaration d'utilité publique est intervenue le 19 mars 2008.

=> **Gare TGV-TER** : Dans le cadre de la réalisation de la gare TGV/TER sur les communes de Meroux et Moval, une enquête publique au titre de la loi sur l'eau a été réalisée à la fin de l'année 2007. Elle s'est conclue par l'intervention d'un arrêté d'autorisation le 8 janvier 2008. Parallèlement, des enquêtes d'utilité publique et parcellaire pour la réalisation de la gare TGV/TER se sont déroulées du 19 décembre 2007 au 19 janvier 2008. Un arrêté prononçant l'utilité publique a été signé le 23 avril 2008. Le dossier de réalisation et le programme des équipements publics ont été approuvés par arrêté le 14 octobre 2008.

=> **Ligne LGV** : Une enquête parcellaire complémentaire s'est déroulée du 4 au 21 février 2008 sur les communes de Novillard, Meroux, Vézelois et Bermont.

=> **Hôpital – Site médian, création d'une réserve foncière départementale** : Des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire en vue de la création d'une réserve foncière départementale sur les communes de Bourogne et Trévenans se sont déroulées du 27 mars au 26 avril 2008. L'arrêté prononçant la déclaration d'utilité publique est intervenu le 30 septembre 2008. La cessibilité des terrains a été déclarée par arrêté du 20 janvier 2009.

=> **Remise en service des bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise**. Les enquêtes publiques conjointes d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'utilité publique en vue de la remise en service des bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse et de la Rosemontoise se sont déroulées du 19 mai au 28 juin 2008. L'arrêté d'autorisation et de déclaration d'utilité publique est intervenu le 15 décembre 2008.

5.4.2. les réunions des commissions (CODERST, CDNPS)

- **Le CODERST** s'est réuni 5 fois en 2008.
- **La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** s'est réunie 3 fois en 2008, dans les formations suivantes : « de la nature et des sites et paysages » pour le projet d'aménagement touristique été-hiver du Ballon d'Alsace, « carrières » et « faune sauvage captive ».

5.4.3 Les risques naturels et technologiques

Le PPRT a été institué par la loi risques n° 2003-699 du 30 juillet 2003 (articles L515-15 à L 515-25 du code de l'environnement) et rendu applicable par le décret du 7 septembre 2005.

Il a pour objet de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations Sévésos « seuil haut » et pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu. Il délimite donc un périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques décrits dans l'étude de dangers et des mesures de prévention mises en œuvre.

Il s'agit d'une procédure relativement longue conduite par le Préfet, sous le pilotage de la DRIRE, en collaboration avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture.

=> Dépôt Antargaz à Bourogne

C'est un établissement autorisé par arrêté préfectoral du 31 octobre 2001, classé Sévésos « seuil haut », le seul dans le département, (Beauseigneur à Froidefontaine et dépôt d'hydrocarbures Bolloré à Meroux sont Sévésos « seuil bas »), il a donc été nécessaire de mettre en œuvre la procédure de PPRT.

La DRIRE, dans le cadre de l'analyse de l'étude de danger transmise par Antargaz a expertisé les phénomènes dangereux pertinents afin d'établir une carte d'aléas. Cette 1^{ère} phase technique a donc abouti à la signature de l'arrêté n° 200804240595 du 24 avril 2008 prescrivant l'élaboration du PPRT.

Lors de la 1^{ère} réunion du 10 septembre 2008, des personnes et organismes associés à l'élaboration du PPRT, dont les collectivités locales, a été présenté un projet de carte de zonage brut (rouge foncé, rouge clair....) ce qui a permis de faire apparaître les différentes zones : zones d'expropriation (3 maisons concernées), de délaissement (5 maisons concernées), de prescriptions techniques sur le bâti (3 maisons) et de recommandations sur le bâti (18 maisons).

Des réunions d'information se sont tenues les 5 novembre et le 8 décembre 2008.

=> Information des acquéreurs et locataires sur les risques naturels et technologiques majeurs.

En 2007 et 2008, quinze communes ont été déclarées en état de catastrophe naturelle. En conséquence, l'arrêté préfectoral du 16 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ainsi que les arrêtés et fiches individuelles de chacune des communes concernées ont été mis à jour le 9 novembre 2008.

6. LA MODERNISATION DE L'ETAT

6.1. QUALIPREF

Certifiée QUALIPREF en décembre 2007, la Préfecture a obtenu le renouvellement de sa certification annuelle en décembre 2008, à la suite de 2 audits conduits successivement (septembre 2008 et novembre 2008) par le Ministère de l'Intérieur et par l'AFAQ-AFNOR.

Les actions qui ont été menées pour favoriser le maintien en certification de décembre 2008 ont été diverses. Les plus marquantes sont :

- création d'un guide de l'accueil téléphonique
- simplification des procédures de suivi des mails
- harmonisation des notices présentes à l'accueil
- travail de réflexion sur la création d'un intranet (soumis à des contraintes d'ordre technique, la plate-forme JOUMLA n'est pas activée).

Le suivi de la démarche QUALIPREF passe par la mobilisation des dispositifs suivants :

enquêtes de satisfaction : la dernière a été menée en février/mars 2008 avec un taux général de satisfaction qui se situe à 93% de personnes satisfaites ou très satisfaites par l'accueil de la Préfecture.

comité de pilotage de la Préfecture : 4 réunions ont été conduites en 2008. Présidées par le Secrétaire Général, elles ont pour vocation de faire un bilan des activités entreprises et de dégager des axes de progression à travers l'examen du suivi des actions correctives.

comité qualité préfecture : il s'est réuni en novembre 2008, en présence des partenaires associés (presse, association des maires, associations de consommateurs).

Il a permis notamment d'obtenir une validation externe de 4 produits suivants :

- le guide de l'accueil téléphonique (déployé à partir de janvier 2009)
- le guide de l'accueil physique
- le tableau de fréquentation des guichets
- le questionnaire de satisfaction

6.2. LANCEMENT DU GUIDE DE L'ECO-AGENT

Sans attendre la mise en place du « Plan ministériel Administration Exemplaire », la Préfecture a élaboré en 2008 son propre plan d'action éco-responsable.

Il comporte 44 actions réunies en 8 thématiques (communication, eau, énergie, papier, transports, air, bâtiments et espaces verts, achats) permettant de traduire dans le fonctionnement quotidien des services la stratégie nationale de développement durable.

Parmi ces actions figure la réalisation d'un guide de « l'éco-agent » destiné à sensibiliser les personnels de la Préfecture aux bonnes pratiques pour la préservation de l'environnement. L'originalité de ce guide réside dans ses illustrations par le dessinateur Gotlib. Un agent de la Préfecture a, en effet, eu l'idée d'utiliser, avec l'accord gracieux du dessinateur, le personnage de la « coccinelle » pour la confection de ce document interne.

La présentation du plan éco-responsable de l'administration a été faite à la presse en novembre 2008.

6.3. LA COMMUNICATION

6.3.1. dans sa dimension interministérielle

Chaque mois, un point de presse présidé par le Préfet s'est tenu en Préfecture, en présence du Directeur départemental de la sécurité publique, du Commandant du groupement de gendarmerie départementale et du Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. A cette occasion ont été présentés les chiffres mensuels de la délinquance et de l'emploi. D'autres sujets, proposés par les services de l'Etat, sont systématiquement inscrits à l'ordre du jour : présentation de l'opération 10 000 jeunes batisseurs dans le territoire de Belfort, présentation de l'opération alimentation vacances...

Par ailleurs, la Préfecture a publié, de manière semestrielle, une lettre des services de l'Etat dans le département. 4 numéros ont ainsi été diffusés aux agents de la Préfecture et des services de l'Etat, aux mairies et aux autres Préfectures en 2008. Les services sont systématiquement associés à la préparation de cette publication et proposent régulièrement des articles tels le développement durable ou encore la présentation des services de l'Etat.

6.3.2. dans sa dimension dématérialisée

En 2008, le nombre de connexions au site Internet de la Préfecture et des services déconcentrés de l'Etat s'est établi à 273 911, ce qui représente une progression de 16 % par rapport à 2007. Ce résultat est le fruit de la rénovation avec la mise en ligne d'une nouvelle présentation des pages des services de l'Etat et une attention particulière portée sur la mise à jour des informations qui y sont disponibles.

6.3.3. en temps de crise

Dans un département soumis au risque inondation, dans lesquels les épisodes neigeux ou verglaçants conduisant à l'application du Plan Intempéries Zone Est (PIZE) sont réguliers, et qui accueille chaque année de grands rassemblements tels que les Eurockéennes (96 000

personnes sur trois jours) et le Festival International de Musique Universitaire (75 000 personnes sur trois jours), la communication de crise revêt une importance particulière.

Dans ce cadre la certification Qualipref (sur son module « réponse de crise »), la Préfecture s'engage ainsi à être en capacité d'activer en moins d'une heure une cellule de communication assurant l'information du grand public, des élus et des médias. Pour cela, des agents ont été spécifiquement formés soit à la communication de crise, afin de suppléer la chargée de communication en titre, soit à la fonction d'opérateurs téléphonique en situation de crise afin de répondre au mieux aux questions du public.

Par ailleurs, le bureau de la communication interministérielle a participé activement à deux exercices de sécurité civile organisés dans le département (un exercice « transport de matière dangereuse » le 6 juin et un exercice « plan de distribution de comprimés d'iode » le 16 octobre), ainsi qu'à une crise réelle, la suspicion de pollution au réservoir d'eau de Delle le 18 avril.

6.3.4. à travers les cérémonies et manifestations grand public

Au cours de l'année 2008, plusieurs cérémonies et manifestations marquantes se sont déroulées en Préfecture :

Les cérémonies d'accueil des nouveaux Français dans la citoyenneté. Trois cérémonies ont été organisées en 2008 (février, mai et décembre). Chacune de ces cérémonies s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, en présence de nombreux membres des familles des récipiendaires. En 2008, ce sont près de 180 personnes qui ont été invitées à participer à ces cérémonies.

La cérémonie de remise des prix du concours de la Résistance et de la Déportation, le 21 juin. Ce concours vise à perpétuer chez les jeunes le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine. Il donne l'occasion aux jeunes de rencontrer des déportés et résistants.

La fête de la musique et les Journées européennes du patrimoine, le 20 septembre. La Préfecture s'est ouverte au grand public qui a ainsi pu visiter les salons, le parc et les appartements ministériels de la Préfecture.

6.3.5 dans le cadre des élections

Le bureau de la communication interministérielle a participé au processus électoral de l'année 2008, marqué par trois scrutins: les élections cantonales, municipales et sénatoriales. Il a ainsi assuré l'interface entre les différents services de la Préfecture impliqués de manière directe dans l'organisation des élections et les médias, fortement intéressés par le déroulement des élections et l'obtention des résultats.

